

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 75-512/SG/CD De la commission Permanente de la Chambre des députés habilitant le Président du Conseil de Gouvernement à passer, au nom et pour le compte du Territoire, avec la Caisse Locale de Retraites, une convention portant sur un prêt de 100 000 FD destiné au Territoire pour lui permettre d'édifier une cité des fonctionnaires (1er tranche) (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-572/SG/CD du 28 mars 1975)

n° 75-512/SG/CD De la

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
21 mars 1975

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1975

Date du numéro
25 avril 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 102/8° L du 21 mars 1975 de la Commission Permanente de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas habilitant le Président du Conseil de Gouvernement à passer, au nom et pour le compte du Territoire, avec la Caisse locale de Retraites, une convention portant sur un prêt de 100.000.000 FD destiné au Territoire pour lui permettre d'édifier une cité des fonctionnaires (1er tranche).